



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.469/Inf.4



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

13 mai 2019
Original : Anglais

18^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Budva, Monténégro, 11-13 juin 2019

**Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des Stratégies nationales de développement durable
Rapport méthodologique révisé**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.



Programme des Nations Unies
pour l'environnement



Plan d'Action pour la Méditerranée
Convention de Barcelone



26 Avril 2019
Original: Anglais

Réunion des Points focaux nationaux du Plan Bleu

Marseille, France, 27-29 mai 2019

**Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des Stratégies nationales de développement durable –
version révisée préliminaire du Rapport méthodologique**

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Plan Bleu
Marseille, 2019

Note introductive

En Méditerranée, le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs vise à faciliter la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2015 (SMDD 2016-2025), utilisée comme cadre de référence aux côtés de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Basé sur un principe volontaire de participation à parts égales, le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) vise à engager un dialogue entre pays méditerranéens pour un processus d'amélioration et d'apprentissage mutuels sur les Stratégies nationales pour le développement durable (SNDD). Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de leur 19^{ème} Réunion ordinaire (Athènes, Grèce, février 2016) ont décidé de tester cette approche en adaptant un processus déjà bien établi au sein d'autres cadres de partenariat international comme l'OCDE.

Le projet SIMPEER est mis en œuvre par le Plan Bleu à partir des orientations du Secrétariat de l'ONU Environnement/PAM et du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne de développement durable (CMD). Le SIMPEER porte davantage sur les structures et processus d'ensemble visant à mettre en œuvre le développement durable à l'échelle nationale que sur des questions thématiques et sectorielles. Il s'intéresse principalement aux expériences concrètes dans la conception, la gestion, l'application et le suivi des politiques et activités nationales visant la durabilité.

Une méthodologie adaptée au contexte méditerranéen a été développée en 2016 avec l'appui technique du Bureau du Plan Bleu. Le premier exercice pilote a été conduit en 2016 et 2017 avec la France, le Maroc et le Monténégro. Il a permis d'identifier dans les expériences nationales à la fois des pratiques prometteuses qui pourraient être développées dans d'autres pays et des pistes de progrès qui pourraient s'inspirer des expériences étrangères. Les pays participants en 2016-2017 ont témoigné de leur profond intérêt.

Pour le biennium 2018-2019, trois pays se sont engagés dans l'exercice : l'Albanie, l'Egypte et la Tunisie. L'approche retenue pour la seconde phase du SIMPEER a été adaptée pour mieux intégrer les processus existants, tels les revues nationales volontaires présentées au Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies. L'approche révisée permet aussi une participation plus large des parties prenantes, et associe les pays de l'exercice pilote à la revue par les pairs, prévue fin août ou début septembre 2019, avant la réunion des points focaux du PAM.

Trois missions nationales sont prévues d'avril à juillet 2019. Ces missions permettront à la fois d'informer l'analyse des experts mobilisés, mais aussi d'assurer une bonne coordination avec des processus récents ou en cours, qu'il s'agisse de revues nationales volontaires ou d'une révision de la Stratégie nationale de développement durable en intégrant l'Agenda 2030 et les ODD.

Agenda pour la réunion des Points focaux du Plan Bleu :

Le présent document est la version préliminaire révisée de la méthodologie qui sera présentée en même temps qu'un point d'étape sur les progrès accomplis, lors de la réunion des Points focaux, pour discussion et approbation par les Points focaux.

Les sections mises à jour sont écrites en bleu.

Table des matières

Liste des acronymes	4
Préambule	5
I. Introduction	5
II. Étude des mécanismes existants et pertinents d'examen par les pairs	7
2.1. Définition d'un mécanisme d'examen par les pairs	8
2.2. Présentation des mécanismes existants d'examen par les pairs	8
2.3. Approche du SIMPEER	9
III. Conception du SIMPEER	10
3.1. Système de référence et cadre analytique	10
3.2. Processus et phases du SIMPEER	13
3.3. Calendrier indicatif pour un mécanisme SIMPEER à grande échelle	14
3.4. Organigramme	15
3.5. Description des résultats attendus	16
3.6. Gestion des connaissances et renforcement des capacités	16
V. Conclusion	21
Références	23
Annexe 1 : Présentation des mécanismes existants d'examen par les pairs pertinents pour le SIMPEER	25
Examen par les pairs des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE	25
BRICS+G - Dialogue sur la durabilité et la croissance dans six pays - Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud (les pays du BRICS) et Allemagne	25
Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP)	26
Examen collégial de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	26
Examen des performances environnementales (EPE) / Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU)	27
Examen national présenté au Forum politique de haut niveau (FPHN)	27
Annexe 2 : Identification des éléments communs visant à caractériser une SNDD saine et efficace d'après une brève revue bibliographique	33
Annexe 3 : Cadre analytique et modèle	34
Annexe 4 : Feuille de route méthodologique faisant suite à la décision IG.22/17 de la CdP19 – Annexe 2	40
I. Contexte	40
II. La méthodologie phase par phase	40
Phase I : Revue bibliographique (T2, 2019)	40
Phase 2 : Mise en oeuvre du SIMPEER (T2 ou T3)	41
Phase 3 : Phase de consultation et d'approbation, remise de rapports, diffusion (T2 ou T3 2019)	41

Liste des acronymes

BRICS+G	Dialogue sur la durabilité et la croissance dans six pays - Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud (les pays du BRICS) et Allemagne
CAD/OCDE Plan Bleu	Comité d'aide au développement de l'OCDE Centre d'Activités Régionales Plan Bleu (ONU Environnement/PAM)
CEE-ONU CdP	Commission économique pour l'Europe des Nations unies Conférence des Parties – Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de...
CMDD CNUCED Convention de Barcelone	Commission méditerranéenne du développement durable Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée
EPE	Examen des performances environnementales
FPHN	Forum politique de haut niveau
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MEP	Mécanisme d'examen par les pairs
OCDE	L'Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONU Environnement (PNUE)	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PEE/CEE-ONU	Programme écologique pour l'Europe de la CEE-ONU
SGC	Système de gestion des connaissances
SIMPEER	Mécanisme simplifié d'examen par les pairs
SMDD 2016-2025	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025
SNDD	Stratégie(s) nationale(s) de développement durable

Préambule

Le rapport méthodologique actuel est une version révisée du rapport préparé lors de la phase pilote du SIMPEER (PNUE(DEPI)/MED WG.441/Inf.4). En particulier, le rapport méthodologique révisé intègre trois recommandations principales :

- a. Etablir des liens plus étroits entre le SIMPEER et les Examens Nationaux Volontaires préparés dans le contexte du Forum Politique de Haut Niveau de l'ONU ;
- b. Renforcer la participation des parties prenantes
- c. Impliquer les pays ayant déjà pris part au cycle précédent dans la révision, pour partager les leçons apprises.

Pour faciliter la révision de la version actuelle, les sections ajoutées ou modifiées substantiellement sont écrites en bleu. Le reste du document a été édité marginalement sans changement majeur.

I. Introduction

1. Les pays méditerranéens se sont engagés à parvenir à un développement durable à l'échelle nationale et sont Parties à la plupart des instruments et accords internationaux conclus aux échelles mondiale, régionale et infrarégionale. Afin de mettre en œuvre ces instruments et accords, les pays méditerranéens prennent un certain nombre de mesures politiques, institutionnelles, techniques et opérationnelles pour traduire leurs engagements en actions et garantir la durabilité de leur développement économique et social.

2. Les approches visant à l'élaboration de politiques et d'actions de développement durable sont diverses et consistent généralement en des approches cycliques et interactives de planification, participation et action aux fins de nourrir les avancées vers les objectifs de durabilité. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales pour le développement durable (SNDD) constituent un cadre essentiel pour garantir une intégration effective des enjeux environnementaux dans des stratégies et des programmes de développement économique et social.

3. Les pays méditerranéens disposent de SNDD de portée, contenu, approche et niveau d'application très variables ; pour autant, ils font face à des difficultés identiques dans une région géographique délimitée par la mer Méditerranée, l'une des régions les plus vulnérables aux pressions environnementales. Cette vulnérabilité est exacerbée par les effets du changement climatique qui se font déjà ressentir et qui devraient s'amplifier dans les prochaines années. Les pays méditerranéens partagent également des objectifs similaires de développement durable et de bien-être.

4. La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD 2016-2025) a été adoptée par les Parties contractantes¹ à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) à l'occasion de leur 19^{ème} réunion ordinaire (CdP19) qui a eu lieu à Athènes, Grèce, du 9 au 12 février 2016. Toute l'approche de la SMDD 2016-2025 s'est fondée sur l'examen et l'évaluation de la version initiale de la SMDD (adoptée en 2005), ainsi que sur les recommandations et décisions prises au niveau mondial dans le cadre de l'Agenda 2030 de développement durable (Agenda 2030) et de ses Objectifs de développement durable (ODD). Ainsi, la SMDD 2016-2025 est « *un cadre politique intégratif et un document d'orientation stratégique pour toutes les parties prenantes et tous les partenaires en vue de traduire l'Agenda 2030 de développement durable aux échelles régionale, infrarégionale et nationale* »².

5. La SMDD 2016-2025 « *fournit un cadre politique stratégique, (...) afin de sécuriser un futur durable pour la Région Méditerranée en cohérence avec les Objectifs de développement durable. Elle*

¹ C'est-à-dire les 21 pays méditerranéens et l'Union européenne.

² Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD 2016-2025)

a vocation à adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, guider les stratégies nationales pour le développement durable et stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes pour la mise en œuvre du développement durable. Il est également attendu que la Stratégie favorise des synergies entre le travail d'importants acteurs et parties prenantes nationaux et régionaux, en fournissant un cadre communément admis, améliorant de ce fait l'efficacité dans la mise en œuvre du développement durable en Méditerranée »³.

6. Les progrès réalisés et les contraintes rencontrées par les pays plaident en faveur d'un plus grand partage des leçons acquises et des bonnes pratiques comme moyen d'apprentissage mutuel et d'échange d'expérience entre eux, dans la mesure où ils partagent des enjeux et des objectifs de développement similaires. Un Mécanisme simplifié d'examen par les pairs est considéré comme un outil d'amélioration et d'apprentissage mutuels au travers duquel les pays méditerranéens échangeront leurs expériences respectives et partageront les bonnes politiques et pratiques de mise en œuvre du développement durable au niveau national : un processus d'apprentissage à partir des expériences des autres et d'adaptation des approches nationales.

7. Ainsi, « un processus simplifié d'examen par les pairs a été suggéré (...) comme moyen pour [renforcer] le rôle de la CMDD en tant que plateforme régionale pour l'échange des expériences »⁴. En effet, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont demandé, lors de leur 18^{ème} réunion ordinaire (CdP18) à Istanbul, Turquie, en décembre 2013, au Secrétariat de préparer une proposition à l'attention de la CMDD pour la mise en place d'un processus simplifié d'examen par les pairs⁵.

Le présent document décrit une méthodologie conçue pour la mise en œuvre du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) après sa révision basée sur la phase pilote.

8. La méthodologie SIMPEER proposée s'appuie d'une part, sur l'analyse et la comparaison des processus existants d'examen par les pairs pertinents pour le contexte méditerranéen et d'autre part, sur les attributs spécifiques définis par les décisions de la CdP19. Les recommandations et principes suivants ont ainsi guidé l'élaboration de la méthodologie :

- Le SIMPEER est un cadre pour l'apprentissage et l'amélioration mutuels à partir d'expériences et d'approches nationales différentes.
- Basé sur une démarche volontaire, il vise à engager un dialogue entre deux ou plusieurs pays méditerranéens autour d'un processus d'amélioration et d'apprentissage mutuels sur le développement et la mise en œuvre de Stratégies nationales pour le développement durable (SNDD).
- Il a pour objectif, dans le cadre d'une méthodologie convenue, d'établir un échange d'expériences, de politiques et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale, et non de créer un cadre de surveillance entre pays examinateurs et pays examinés.
- Le mécanisme SIMPEER vise également à identifier la manière dont les processus nationaux contribuent à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD 2016-2025.
- Le SIMPEER représente un outil important pour permettre l'évaluation de la SNDD au regard de la Stratégie régionale et des ODD mondiaux, eux-mêmes reflétés dans la SMDD 2016-2025. Il pourrait également aider les pays à élaborer leur propre cadre stratégique national sur le développement durable en conformité avec la SMDD 2016-2025, qui est en lien avec l'Agenda 2030 et ses ODD.

³ SMDD 2016-2025

⁴ Décision IG.22/17 de la CdP 19 « Réforme de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et documents constitutifs mis à jour de la CMDD », Annexe 2 : Examen par les pairs.

⁵ Décision IG.21/12 de la CdP18 relatif à la réforme de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), proposé par le Comité Directeur de la CMDD.

- Les Mécanismes existants et pertinents d'examen par les pairs (MEP) constituent une source d'inspiration pour le SIMPEER.

9. Durant le dernier biennium (2016-2017), le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) a été testé. La France, le Monténégro et le Maroc se sont portés volontaires pour participer à la première édition pilote. Basée sur une méthodologie innovante adaptée au contexte, à l'objectif et aux ressources du système PAM-Convention de Barcelone, y compris la CMDD/SMDD, la première édition pilote du SIMPEER a fourni l'opportunité de démontrer la valeur ajoutée du processus de revue, améliorant ainsi le rôle de la CMDD en tant que plateforme régionale d'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Les correspondants nationaux ont témoigné de l'intérêt de l'expérience et ont encouragé les autres pays méditerranéens à s'engager dans un processus similaire. Les résultats et produits obtenus ont été largement salués par les Parties Contractantes dans leurs différents forums. De ce fait, les membres de la CMDD et les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone ont recommandé⁶ de poursuivre et étendre le SIMPEER en région méditerranéenne.

10. L'Albanie, l'Égypte et la Tunisie ont exprimés leur intérêt à s'engager dans SIMPEER durant le biennium 2018-2019.

11. Le présent document est destiné à ajuster la méthodologie SIMPEER qui a été définie et adoptée dans l'exercice pilote⁷. Il prend en compte les recommandations de la Décision IG.23/7 en terme de « *renforcement des interconnexions avec l'Agenda 2030 et ses ODD et les Examens Nationaux Volontaires présentés lors du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN)* »⁸ ainsi que les attentes et besoins des Pays Parties (exemple : augmentation de la participation des parties prenantes aux niveaux national, régional et local). Ces rapprochements sont pertinents quelque soit l'étape à laquelle un pays se situe vis-à-vis de sa Stratégie Nationales de Développement Durable : élaboration, mise en œuvre, ou révision.

12. L'ajustement de la méthodologie vise principalement à :

- Analyser comment les SNDD intègrent les objectifs et orientations stratégiques de la SMDD ainsi que ceux de l'Agenda 2030 et ses ODD.
- Renforcer le rôle du SIMPEER en tant que mécanisme de soutien des processus nationaux de mise en œuvre, de révision et d'élaboration des SNDD.
- Améliorer la participation des parties prenantes au niveau national.
- Tenir compte l'implication des parties prenantes régionales dans le processus.
- Elaborer de documents infographiques et de communication au cours du processus dans le but de diffuser largement les résultats et leçons apprises, et promouvoir le SIMPEER au niveau méditerranéen.

II. Étude des mécanismes existants et pertinents d'examen par les pairs

13. L'examen par les pairs, dans le présent contexte, peut être considéré comme l'examen et l'évaluation systématiques de la performance d'un État par d'autres États, l'objectif ultime étant d'aider l'État examiné à améliorer ses politiques, à adopter des pratiques optimales et à se conformer à des normes et principes établis⁹. Le présent chapitre examine certains des processus existants pour identifier les éléments structurels et les caractéristiques principales d'un mécanisme d'examen par les pairs (voir Annexes 1 & 2), afin de proposer la structure du SIMPEER dans le chapitre suivant.

⁶ Décision IG.23/4 de la 20^{ème} Réunion ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017

⁷ http://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/18_MCSD_SC_WG.428_Inf.3_EN%281%29.pdf

⁸ Id.5

⁹ L'examen par les pairs : un instrument de l'OCDE pour la coopération et le changement, ISBN 9264-09920-4, 2003 <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/10246029.2002.9628141>

2.1. Définition d'un mécanisme d'examen par les pairs

14. Bien qu'il n'existe pas une définition rigoureuse et officiellement adoptée, l'expression « examen par les pairs » a pris un sens très spécifique de par sa pratique dans le cadre des accords internationaux.

15. Selon l'OCDE, « à la base, l'examen par les pairs consiste en un examen, par d'autres pays, de la performance ou des pratiques d'un pays dans un domaine particulier. L'exercice a pour finalité d'aider l'État examiné à améliorer ses politiques, à adopter des pratiques optimales et à se conformer à des normes et principes établis »¹⁰. L'examen par les pairs constitue par conséquent une combinaison des travaux de plusieurs acteurs : l'organisme au sein duquel l'examen est entrepris ; le pays examiné ; les pays examinateurs ; le Secrétariat de l'Organisation. L'efficacité du processus est garantie par une série de facteurs, parmi lesquels le partage des valeurs, un niveau adéquat d'engagement, la confiance mutuelle et la crédibilité (OCDE, 2003, Op. Cit.). La pression des pairs, c'est-à-dire la pression exercée sur le pays bénéficiaire par d'autres pays, est également un facteur essentiel. Dans le cas du SIMPEER, bien que les pays participants ne soient ni des pays examinateurs ni des pays examinés, mais qu'ils jouent les deux rôles en même temps, comme dans le cadre du processus BRICS+G présenté ci-après, les pairs exercent des pressions par le biais des recommandations qu'ils fournissent et des observations qu'ils formulent.

16. Les pays prêts à faire l'objet d'une évaluation approfondie telle que l'examen par les pairs peuvent profiter d'une attitude de plus en plus positive de la part de l'opinion publique et de la société civile, ce qui pourrait également inciter les pays à se porter volontaires. Le simple fait que l'examen par les pairs soit réalisé à titre volontaire permet également d'être plus efficace, dans la mesure où il existe une volonté de changement et d'amélioration¹¹.

2.2. Présentation des mécanismes existants d'examen par les pairs

17. Parmi les mécanismes existants d'examen par les pairs, quatre ont été identifiés comme pertinents et susceptibles de constituer une source d'inspiration pour le SIMPEER : CAD/OCDE, BRICS+G, MAEP, PEE/CEE-ONU ; l'examen par les pairs de la CNUCED ne concerne pas les questions environnementales et de développement durable, mais il est toutefois pris en compte pour tirer des enseignements d'un processus lié à un secteur du développement sensible et bien intégré.

18. Les examens nationaux présentés au Forum politique de haut niveau¹² (FPHN), visant à évaluer la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ne constituent pas un examen par les pairs au sens strict, dans la mesure où le rapport national est préparé par le pays lui-même, sans l'intervention du Secrétariat et des pays pairs. Il demeure toutefois un processus d'apprentissage puisque le rapport est examiné par d'autres membres, qui délivrent ensuite des recommandations et conseils permettant d'aider le pays à soulever ses défis et à promouvoir ses réussites, lors des réunions annuelles du FPHN.

19. Ces examens par les pairs (voir Annexe 1) partagent les mêmes éléments structurels, à savoir :

- un cadre de référence (dans le cas présent la SMDD 2016-2025) ;
- un ensemble convenu de principes ;
- des normes et critères au regard desquels la performance du pays examiné est évaluée (cadre analytique) ;
- des acteurs impliqués pour mener à bien l'examen (organigramme) ;
- un ensemble de procédures pour aboutir au résultat final (phases du processus).

¹⁰ L'examen par les pairs : un instrument de l'OCDE pour la coopération et le changement, ISBN 9264-09920-4, 2003 http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oced/economics/peer-review_9789264099210-en-fr#page15

¹¹ CNUCED

¹² <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>

20. Le Tableau 1 de l'Annexe 1 résume ces éléments pour chaque mécanisme d'examen par les pairs considéré.

21. Le processus doit être clair et le plus simple possible, avec une phase de préparation, une phase de consultation et une phase d'évaluation suivie de la diffusion des résultats. Ces phases impliquent différents acteurs conformément à des règles prédéfinies et bien connues.

22. La plateforme BRICS+G a une approche différente de tous les autres mécanismes d'examen par les pairs : pas de pays examiné, pas de pays examinateur, tous les pays impliqués sont les deux à la fois, en étant autant bénéficiaires des enseignements que porteurs de contributions. Elle se distingue également des autres mécanismes dans le sens où il ne s'agit pas d'un processus institutionnalisé doté d'un secrétariat permanent et d'une structure (questionnaire, rapport préparatoire, mission pays, ...). Sa phase de préparation comprend l'identification et la définition des questions communes et approuvées pour guider les conférences nationales. Cette étape permet d'impliquer toutes les parties prenantes nationales et constitue une vaste consultation nationale préparatoire à l'examen par les pairs au niveau international. Dans son approche détaillée ci-après, le SIMPEER est très proche de cette forme de révision.

2.3. Approche du SIMPEER

23. L'approche adoptée pour la conception du SIMPEER s'est appuyée sur le modèle commun des mécanismes existants d'examen par les pairs, dans lequel on peut distinguer trois phases : les phases de préparation, de consultation et d'évaluation. Ces trois phases représentent la structure de l'examen par les pairs et sont souvent complétées par une phase de communication des résultats et par un processus de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la phase d'évaluation. L'approche adoptée pour le SIMPEER met également l'accent sur la diffusion et la gestion des connaissances issues des enseignements tirés afin que le processus d'apprentissage soit aussi efficace que possible.

24. Pour élaborer les trois phases essentielles du SIMPEER, nous nous appuyons sur l'état de l'art en matière de mécanismes d'examen par les pairs, comme le présentent brièvement les paragraphes précédents, et sur les lignes directrices établies par les Parties contractantes, notamment dans la Décision IG.22/17 de la CdP19 et son Annexe 2.

25. En effet, le SIMPEER représente un moyen :

- d'établir un cadre d'apprentissage et d'amélioration mutuels à partir d'autres expériences, en visant à identifier des exemples de bonnes pratiques et de politiques avisées qui pourraient intéresser d'autres pays ;
- de renforcer le rôle de la CMDD en tant que plateforme régionale pour échanger des expériences et des bonnes pratiques ;
- d'engager le dialogue entre deux ou plusieurs Parties contractantes autour d'un processus d'apprentissage mutuel et d'amélioration des SNDD, [que la SNDD soit en cours de mise en œuvre, de révision ou de définition.](#)

26. Les principes sous-tendant le SIMPEER sont proposés en accordant une attention particulière aux attentes et besoins des Parties contractantes tels qu'ils sont indiqués dans la Décision de la CdP19 et son Annexe 2 mentionnées ci-dessus. Le SIMPEER s'appuie donc sur les principes suivants :

- **Engagement volontaire** : la participation au mécanisme SIMPEER est volontaire et correspond au choix de deux pays au moins d'entreprendre un processus de collaboration et porteur de sens aux fins d'améliorations et d'apprentissages mutuels. À cet effet, le processus doit présenter des avantages clairs et attrayants pour sensibiliser et mobiliser les pays. Par conséquent, SIMPEER, outre ses aspects d'apprentissage et d'amélioration liés aux enjeux identifiés par les pairs et les propositions de solution qu'il apporte, devrait donner à la Partie contractante examinée la possibilité d'évaluer ses atouts, ses connaissances et son expertise, notamment à travers l'identification de bonnes pratiques et leur diffusion.

- **Participation à parts égales** : les mécanismes d'évaluation existants se fondent habituellement sur l'évaluation d'une Partie contractante par d'autres Parties contractantes « pairs ». En ce qui concerne SIMPEER, il est proposé que toutes les Parties participant à l'examen soient à la fois examinatrices et examinées. Ainsi, toutes les Parties participent de la même manière à la réflexion et aux débats en vue de tirer des conclusions et produire des recommandations. Pour cela, l'équipe projet prépare des rapports basés sur une revue bibliographique des informations et documents fournis par la Partie contractante examinée, rassemblant également des données complémentaires issues d'autres documents et provenant d'autres parties prenantes. Ces rapports, après validation par la Partie contractante concernée, seront diffusés aux autres parties [contractantes associées à l'exercice et à celles du précédent biennium](#) pour être examinés et discutés au cours d'une réunion face à face.
- **Apprendre en faisant et en partageant** : les Parties contractantes s'engagent dans un processus conjoint constructif et positif basé sur la collecte et le partage d'informations relatives aux pratiques et expériences respectives. Les rapports nationaux doivent être élaborés selon un modèle commun, connu de toutes les parties afin qu'elles soient sur un pied d'égalité en matière de connaissances et d'informations et qu'elles soient convaincues qu'elles sont traitées de la même manière et que les résultats sont comparables d'une Partie contractante à l'autre.
- **Processus participatif et axé sur les pairs** : une Partie contractante est évaluée non seulement par des pairs mais également, et surtout, par des acteurs de son pays. La participation des acteurs nationaux pertinents (par exemple les ministères, les acteurs économiques, la société civile, les milieux universitaires, les bailleurs de fonds), au niveau des décideurs, experts et/ou praticiens, est cruciale pour la réussite et la crédibilité du processus. La phase de consultation pendant la mission pays constitue une occasion importante de mobiliser divers acteurs nationaux au cours de rencontres et/ou tables rondes, entretiens face à face, etc. Le rôle des médias est également primordial pour diffuser des informations concernant le processus, sensibiliser le public et faire connaître les résultats.
- **Souplesse et adaptabilité basées sur une méthodologie commune** : le processus doit être suffisamment souple pour que les Parties contractantes impliquées puissent convenir de champs thématiques, ainsi que des procédures menant aux résultats finaux. Même si l'élaboration de rapports nationaux suit rigoureusement un modèle commun, une certaine souplesse permet l'identification de questions ou de problèmes présentant un intérêt particulier et qui peuvent être affinés au cours de la mission pays et des réunions face à face.
- **Simplicité** : le mécanisme SIMPEER doit être aussi simple que possible, tout d'abord au regard des ressources disponibles limitées mais également pour éviter tout dérangement des pays faisant l'objet de plusieurs autres mécanismes d'examen, des systèmes de remises de rapports aux accords et conventions internationaux, suivi des obligations, etc. Par conséquent, le SIMPEER s'appuie sur les réalisations d'autres mécanismes existants, [y compris la revue volontaire de haut niveau \(VNR\)](#) en évitant de « réinventer la roue » et en utilisant des informations et données existantes. La simplicité du processus concerne aussi la composition de l'équipe en charge de l'examen (3 à 4 experts maximum), la durée et le contenu des missions pays, et l'organisation des réunions et entretiens face à face.

III. Conception du SIMPEER

27. Sur la base des principes exposés ci-dessus et de leçons tirées des méthodologies et approches existantes, le mécanisme SIMPEER [pour les SNDD](#) se caractérise par les principaux éléments suivants :

3.1. Système de référence et cadre analytique

28. Le SIMPEER vise à aider les Parties contractantes à la Convention de Barcelone dans leurs efforts en faveur du développement durable, en intégrant les préoccupations environnementales dans les

politiques sectorielles, en renforçant la coopération avec la communauté internationale, et en incorporant les recommandations et décisions des accords internationaux dans des initiatives nationales.

29. En effet, le SIMPEER représente un outil pour permettre aux SNDD d'être examinées au regard de la SMDD 2016-2025, qui fait elle-même écho aux résultats de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20) et l'Agenda 2030 et ses ODD. Il vise ainsi à fournir une plateforme de dialogue entre deux ou plusieurs Parties contractantes à la Convention de Barcelone sur les structures et processus de développement nationaux pour s'engager dans un processus d'amélioration et d'apprentissage mutuels. Tout en aidant les Parties contractantes dans leurs efforts à mettre en œuvre (ou à définir ou réviser) leur SNDD et à atteindre les objectifs fixés, le mécanisme contribue également à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD 2016-2025, ainsi qu'à sa déclinaison à l'échelle nationale. Le SIMPEER s'appuie, à ce niveau, sur tous les examens effectués par le pays dans différents cadres, en particulier sur l'examen volontaire (EVN) de la mise en œuvre des ODD présentés au FPHN, **quand ils existent (voir Figure n°1).**

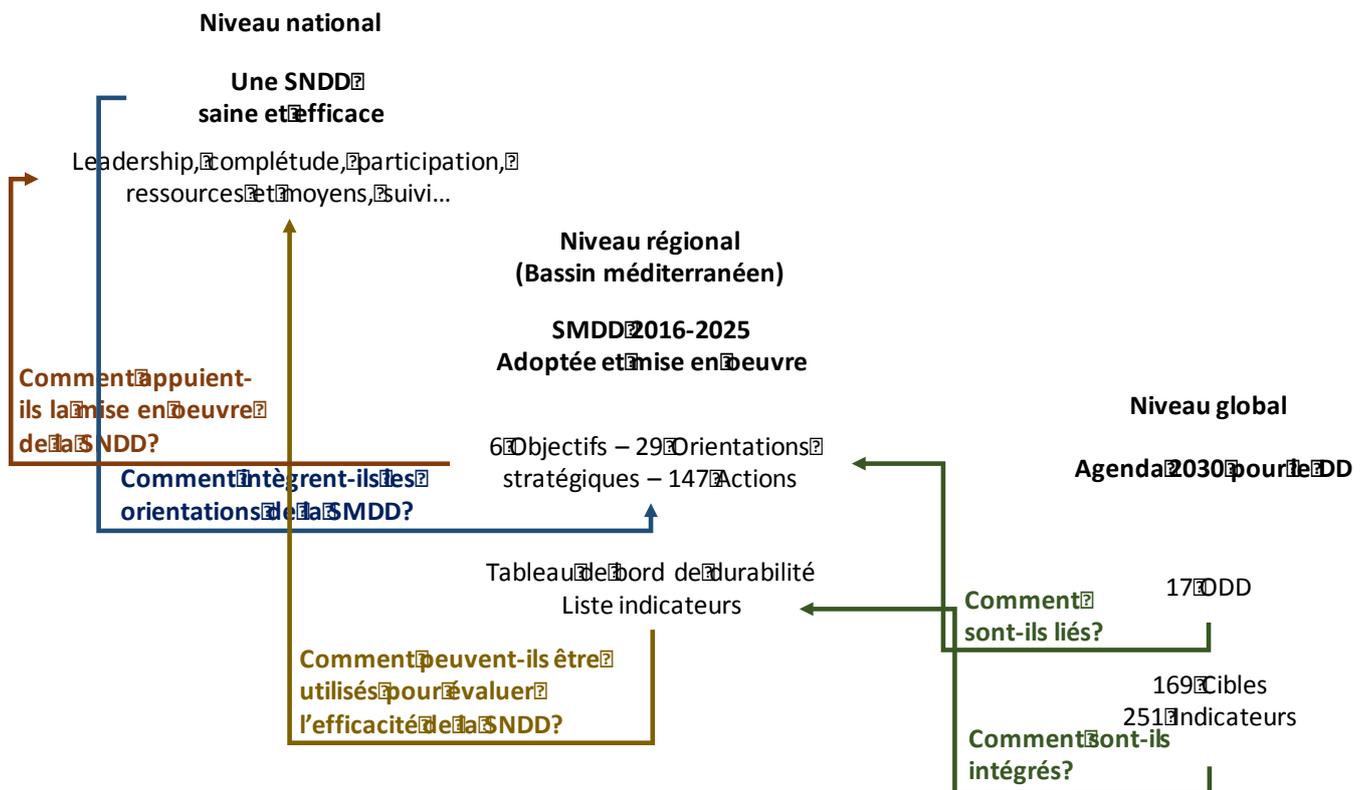
30. **Donc, les SNDD seront analysées pour identifier les liens entre les trois cadres de travail (SNDD, SMDD, ODD) en termes d'objectifs, de zones d'intervention, de priorité d'actions et d'indicateurs.**

31. **Si le pays participant a déjà soumis un examen volontaire au FPHN, le SIMPEER pourrait identifier des recommandations, faites par l'examen FPHN en lien avec le processus SMDD, pour se concentrer sur leur mise en œuvre par le pays.**

32. **Inversement, si le pays participant n'a pas encore soumis un examen volontaire au FPHN, le SIMPEER, en examinant le degré d'intégration des ODD dans la SNDD, apportera son soutien à son élaboration.**

33. Les objectifs et orientations stratégiques de la SMDD 2016-2025 devraient être les thèmes centraux des échanges et du dialogue. Parallèlement, dans la mesure où la SMDD 2016-2025 consiste à créer des liens entre la Stratégie méditerranéenne et l'Agenda 2030 et ses ODD, les objectifs, mesures et actions stratégiques prévus au niveau national seront analysés à la lumière des réponses nationales à ces processus mondiaux.

Figure 1 : Etablir des liens entre le niveau national et les niveaux régional et mondial



34. Le SIMPEER porte davantage sur les structures et processus d'ensemble visant à mettre en œuvre le développement durable à l'échelle nationale que sur des questions thématiques et sectorielles. Il s'intéresse principalement aux expériences concrètes dans la conception, la gestion, l'application et le suivi des politiques et activités nationales visant la durabilité.

35. En effet, le cadre analytique SIMPEER doit s'appuyer sur des éléments communs caractérisant une SNDD saine et efficace. Compte tenu des expériences passées et des pratiques courantes signalées par plusieurs études (voir Annexe 2), les principaux éléments de l'analyse des SNDD doivent être appréciés selon ce qui suit :

- leadership, appropriation par les acteurs nationaux et solides engagements politiques ;
- complétude, examen des liens entre les trois piliers du développement durable (c'est-à-dire les objectifs économiques, sociaux et environnementaux intégrés à l'ensemble des secteurs, territoires et générations) ;
- gouvernance, inclusion, large participation, partenariats fructueux et institutionnalisés, confiance ;
- ressources et moyens de mise en œuvre (objectifs et responsabilités clairs, capacités de développement et environnement favorable, focus sur les résultats) ;
- remise de rapports, suivi et évaluation du processus, des résultats et des impacts.

36. Pour compléter le cadre analytique du SIMPEER, les éléments indiqués ci-dessus doivent être mis en perspective avec les Objectifs et Orientations stratégiques de la SMDD 2016-2025. Transposé dans un modèle proposé, le SIMPEER détermine les orientations méthodologiques, tout en s'autorisant une certaine souplesse pour s'adapter aux spécificités de chaque Partie contractante.

37. Un tel modèle se compose d'un ensemble de questions à prendre en compte pour rédiger le rapport pour chaque Partie contractante et identifier des questions précises à aborder avec le pays examiné pendant la phase de consultation. Ces questions devraient permettre d'interroger la manière dont les

objectifs, mesures et actions stratégiques prévus au niveau national dans le cadre de la SNDD transposent la SMDD 2016-2025 – c'est-à-dire la stratégie régionale qui intègre l'Agenda 2030 et ses ODD aux niveaux régional et national –, en mettant l'accent sur les cinq éléments indiqués ci-dessus.

38. L'Annexe 3 présente une première version de ce modèle.

3.2. Processus et phases du SIMPEER

• Phase de préparation et de planification :

- Des Parties contractantes volontaires sont identifiées et impliquées (au moins deux et jusqu'à quatre Parties contractantes par cycle/biennium).
- Une approche méthodologique (rapport et feuille de route) est définie et discutée avec les membres de la CMDD et les pays volontaires.
- Une revue bibliographique est préparée pour les Parties contractantes qui doivent fournir des informations complètes à l'équipe de projet SIMPEER.
- Des questions sont élaborées à partir de la revue bibliographique, [en suivant précisément le modèle d'analyse](#).

• Phase de consultation :

- Mission pays : réunions nationales au cours desquelles des consultations ont lieu en utilisant les questions du modèle. Bien que la participation des représentants nationaux aux consultations nationales des autres pays soit possible, le processus peut se dérouler en leur absence en cas de contraintes de temps pour se déplacer et affecter du temps et/ou de budget limité. La méthodologie, la feuille de route et l'ensemble des questions à discuter sont communiqués au préalable à toutes les Parties participant à l'examen, afin qu'elles puissent ensuite faire part de leurs observations sur les rapports nationaux provisoires des autres pays impliqués dans le processus.
- [La mission pays doit assurer l'implication de toutes les parties prenantes, en particulier les représentants de la société civile et du secteur privé pour renforcer la dimension de consultation participative autour de la SNDD, d'un côté, et la promotion de la SMDD au niveau national, de l'autre côté.](#)
- Bien que la portée du SIMPEER soit de niveau national, le niveau régional (territorial) peut être pris en compte de deux façons :
 - [Pendant la mission pays, la consultation des parties prenantes au niveau régional peut être utile pour analyser le degré d'appropriation de la SNDD et l'intégration des engagements nationaux à ce niveau de gouvernance ;](#)
 - [Sur la base de cette méthodologie développée pour la revue par les pairs entre pays méditerranéens, une revue par les pairs entre les différentes régions d'un pays méditerranéen peut être développée pour promouvoir des expériences réussies et échanger des leçons apprises sur la mise en œuvre de SNDD à l'échelle régionale et locale.](#)
- Synthétiser les rapports nationaux regroupant les conclusions des analyses documentaires et les réponses aux questions du modèle.
- Tous les rapports nationaux sont envoyés aux Parties contractantes volontaires avant la réunion face à face (réunion d'examen par les pairs) pour qu'ils puissent être complétés et commentés, et il est demandé aux Parties contractantes de partager leurs expériences et les enseignements qu'elles en ont tirés.

- **Phase d'examen :**
 - Une ou plusieurs réunions face à face sont organisées avec toutes les Parties contractantes participantes, l'équipe de projet SIMPEER et le Secrétariat de l'ONU Environnement/PAM-Convention de Barcelone pour examiner les rapports des pays et finaliser les recommandations et enseignements tirés. Le Comité de pilotage de la CMDD peut également assister à ces réunions sous réserve du temps et des ressources disponibles. Appropriation et participation seront assurées en précisant clairement qu'il s'agit d'un processus réciproque : toutes les Parties contractantes « pairs » participantes reçoivent des recommandations et des soutiens leur permettant de compléter et/ou d'améliorer leur SNDD uniquement dans la mesure où elles font de même pour les autres participants.
 - Les pays participants dans le biennium précédent sont invités à participer en personne à la réunion d'évaluation pour assurer la continuité du processus de révision et étendre les expériences partagées et les leçons apprises. Si les pays de la dernière édition du SIMPEER ne peuvent physiquement pas participer (du fait de contraintes d'agenda ou de budget), ils sont invités à fournir des commentaires par email et à participer à une vidéo-conférence commune avec les pays participants pour une consultation de clôture.
- **Approbation-Diffusion-Présentation des résultats :**
 - Diffusion au niveau national : dans l'idéal, la diffusion doit se faire rapidement, avant que l'élan et l'engagement s'essoufflent¹³. Les résultats de l'examen et les leçons tirées du processus doivent être diffusés aux autres Parties contractantes examinées, en rapportant aussi auprès des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la SNDD, du grand public, etc. Le site web du Plan Bleu pourrait servir à l'archivage des documents concernant les examens. Les correspondants nationaux du SIMPEER devraient assurer l'organisation d'un événement national réunissant toutes les personnes impliquées dans la mission pays pour communiquer les résultats de la réunion d'examen face à face et les recommandations en découlant. Cet événement est nécessaire pour maintenir la dynamique de consultation initiée autour de la SNDD et de la SMDD avec les parties prenantes.
 - Le site internet du Plan Bleu agit en tant que dépositaire des documents d'examen.
 - Les rapports et les réalisations du processus SIMPEER sont tout d'abord présentés à la CMDD et son Comité de pilotage pour examen, puis aux Points Focaux Nationaux lors de leur réunion ordinaire (en marge ou à l'occasion de l'ordre du jour de la CdP) et alimentent le système de gestion des connaissances du SIMPEER pour un échange d'expérience entre les pays méditerranéens.

3.3. Calendrier indicatif pour un mécanisme SIMPEER à grande échelle

39. Le SIMPEER est un exercice biennal qui devrait avoir lieu pendant les intersessions des CdP. Sa durée réelle est de 18 mois pour laisser le temps d'exécuter les procédures administratives requises, avant d'engager le processus (préparation des termes de référence, appel à candidatures d'experts, sélection d'experts de l'équipe de projet, etc.) et, ensuite, de préparer les documents pour la CdP (révision, traduction, diffusion aux membres, décision relative au projet, etc.) dans les délais convenus.

40. Néanmoins, la durée du processus sera adaptée aux contraintes de disponibilité budgétaire, d'une part, et aux agendas des pays participants, de l'autre part.

¹³ PRIME-SD - Peer Review Improvement through Mutual Exchange on Sustainable Development: A guidebook for peer reviews of national sustainable development strategies - 2006

Tableau 1 : calendrier du SIMPEER

	M 1	M 2	M 3	M 4	M 5	M 6	M 7	M 8	M 9	M 10	M 11	M 12	M 13	M 14	M 15	M 16	M 17	M 18
Phase de préparation																		
Identification des PC volontaires																		
Revue bibliographique																		
Élaboration de questions																		
Phase de consultation																		
Réunion nationale																		
Synthèse du rapport national																		
Consultation entre les pays examinés																		
Phase d'examen																		
Organisation de la ou des réunions																		
Réunion face à face																		
Finalisation des rapports d'examen																		
Diffusion																		
Niveau national																		
Niveau régional																		

3.4. Organigramme

41. Le SIMPEER est supervisé par la présidence de la CMDD, en étroite collaboration avec le Comité de pilotage de la CMDD, qui exerce un rôle de surveillance de l'ensemble du processus. Le SIMPEER est mis en œuvre par le Secrétariat de l'ONU Environnement/PAM-Convention de Barcelone à travers son Centre d'activités régionales Plan Bleu (Plan Bleu), agissant en qualité de secrétariat technique pour cette activité.

42. Le Plan Bleu mobilise une équipe d'experts pour la mise en œuvre de cette activité, incluse dans le Programme de travail du PAM ; l'équipe de projet du SIMPEER comprend un chargé de programme du Plan Bleu et deux consultants (Expert principal chargé des examens par les pairs et Conseiller principal pour le développement durable). D'autres composantes du PAM seront impliquées le cas échéant, en lien avec les thèmes spécifiques abordés.

43. Au niveau national, les principaux acteurs sont les représentants des États, habituellement le ministre de l'Environnement, les Points focaux nationaux de la Convention de Barcelone et de la CMDD, ainsi que l'interlocuteur désigné pour faciliter et suivre le processus.

44. Les représentants des États doivent s'assurer de la participation d'un large éventail de parties prenantes pertinentes au niveau national, notamment pour la consultation pendant la mission pays, et pendant la restitution des résultats et recommandations issus de la réunion d'examen en face-à-face.

45. Des réunions avec des parties prenantes de niveau régional (territorial) devraient être considérées lorsque la mise en œuvre, la révision et la définition de la SNDD demande une consultation spécifique à ce niveau de gouvernance. Ces réunions sont dépendantes de la disponibilité de ressources financières.

46. D'autres composantes du PAM seront impliquées, au besoin, en lien avec les thèmes spécifiques considérés.

3.5. Description des résultats attendus

47. Les principaux résultats du processus SIMPEER sont :

- Au niveau national, pour les pays impliqués dans le processus :
 - Les rapports de travail et les rapports techniques sont mis à la disposition des Parties contractantes impliquées dans le processus en tant que documents de référence pour la phase de consultation, puis ils sont finalisés après prise en compte des suggestions et des résultats des missions et des consultations.
 - Les Parties contractantes participant au processus partagent, à l'occasion d'une deuxième étape, la seconde version des documents de travail et des documents techniques en tant que documents de référence de la phase d'évaluation.
 - Le rapport d'évaluation final pour chaque Partie contractante participante est finalisé à l'aide des résultats et des suggestions issus de la phase d'évaluation et, en particulier, des recommandations et actions proposées pour remédier aux faiblesses et difficultés identifiées. Le rapport d'évaluation final est rattaché à la méthodologie et au contenu des Examens nationaux présentés au FPHN, quand ils sont disponibles, afin de renforcer les synergies entre la CMDD et le FPHN ainsi qu'entre la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et l'Agenda 2030.
 - Après validation par la Partie contractante examinée, le document final doit être diffusé au niveau national par le biais d'une conférence nationale, d'une conférence de presse ou de tout autre événement.
- Au niveau régional :
 - Le rapport final intitulé « Mécanisme simplifié d'examen par les pairs des stratégies nationales pour le développement durable » comprenant le rapport méthodologique et la feuille de route, ainsi que les résultats de la revue bibliographique et des réunions de consultation avec les Parties contractantes participantes (rapports nationaux et de mission).
 - Des synthèses et fiches d'information pour les décideurs et autres parties prenantes sont élaborées pour valoriser les résultats et les rendre accessibles à l'ensemble des Parties contractantes et partenaires.
 - La plate-forme virtuelle dédiée ou le répertoire de données concernant SIMPEER est mis à jour à l'aide des rapports nationaux finaux mettant en avant l'expertise nationale et les bonnes pratiques.

3.6. Gestion des connaissances et renforcement des capacités

48. Le SIMPEER constitue essentiellement un processus d'apprentissage et de renforcement des capacités : en s'évaluant réciproquement sur la base de synthèses documentaires, les Parties contractantes apprennent les unes des autres et partagent leurs connaissances. Il s'agit notamment de renforcer les compétences à l'égard de certaines questions ; les bonnes pratiques échangées représentent un puissant outil d'apprentissage par la pratique.

49. Pour ce qui concerne la gestion des connaissances, les enseignements tirés du SIMPEER concernent davantage le processus lui-même. Un Système de gestion des connaissances (SGC) devrait être aussi simple que possible, s'agrégeant aux systèmes existants, en apportant une valeur ajoutée, sans faire double emploi. Il devrait être une « vitrine » des réalisations, expériences, connaissances et bonnes pratiques des Parties contractantes examinées, les incitant ainsi à se joindre au processus et saisir l'occasion de valoriser l'ensemble de leurs réalisations.

50. Ainsi, le SGC du SIMPEER est une page dédiée et conviviale du site internet du Plan Bleu, où les principaux résultats du processus sont postés, par cycle (<http://planbleu.org/en/activites/strategie->

mediterraneenne-pour-le-developpement-durable-smdd-2016-2025/simplified-peer). Ce site internet pourrait être davantage développé en y incluant les références des meilleures pratiques identifiées pendant l'évaluation et la réunion face à face.

IV. Mise en œuvre du processus SIMPEER au niveau national

51. Le processus s'appuie sur un engagement volontaire des Parties contractantes examinées. Deux Parties contractantes au moins sont nécessaires pour engager le processus, la participation de trois Parties contractantes étant idéale. Un équilibre régional reposerait sur la participation des Parties contractantes à différents niveaux de développement, ainsi que sur une diversité des pratiques et cultures en matière d'environnement et de développement, avec une Partie contractante de chaque sous-région de la Méditerranée (nord, sud et est) / groupes de l'ONU Environnement/PAM.

52. L'appropriation du processus par les pays participants est nécessaire au succès du processus. Le correspondant national a un rôle majeur à jouer lors des différentes phases :

- Phase préparatoire et de planification :
 - Finaliser de la méthodologie pour assurer la prise en compte des besoins et attentes nationales ;
 - Fournir les documents pertinents pour analyse documentaire ;
- Phase de consultation :
 - Mobiliser les parties prenantes pour remplir le questionnaire ;
 - Examiner le rapport de synthèse élaboré par l'équipe du SIMPEER et fournir des commentaires et des orientations pour le finaliser ;
 - Identifier, avec l'équipe du SIMPEER, les domaines spécifiques d'intérêt national pour examen ;
 - Valider le rapport de synthèse national pour partage avec les autres pays participants ;
- Phase d'examen :
 - Avant la réunion face à face :
 - Partager les rapports de synthèse nationaux avec les pays ayant participé au SIMPEER précédent et les pays participant au cycle actuel pour la révision et préparation de la réunion d'examen par les pairs. Les pays auront au moins une période de 10 jours pour fournir des commentaires sur les rapports nationaux et des recommandations.
 - Examiner les rapports de synthèse avec les autres pays participants pour fournir des commentaires et des recommandations pendant la réunion en face à face ;
 - Examiner et finaliser la présentation PowerPoint élaborée par l'équipe du SIMPEER sur la base du rapport de synthèse national finalisé.
 - Pendant la réunion en face à face :
 - Introduire le rapport de synthèse national et les domaines spécifiques qui doivent être examinés ;
 - Réunir les recommandations et les commentaires des autres pays participants ;
 - Réagir, commenter et faire des recommandations aux autres pays participants.

- Approbation – Diffusion – Présentation des résultats :
 - Organiser une réunion avec les parties prenantes au niveau national (et régional si applicable) pour informer sur les résultats et recommandations issues de la réunion d'examen face à face et en discuter ;
 - Communiquer les résultats et recommandations aux autres Parties Contractantes lors des réunions et événements de la CMDD et du système PAM – Convention de Barcelone ;
 - Promouvoir le SIMPEER dans les autres forums et événements liés à la SNDD, la SMDD, les ODD et les autres cadres de développement durable.

53. Dès lors que les Parties contractantes sont identifiées et qu'elles s'engagent, la mise en œuvre du SIMPEER suit les phases décrites ci-dessus conformément au tableau suivant.

Tableau 2 : Présentation du calendrier indicatif du SIMPEER

Mois	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M17	M18
Phases	Phase de préparation																	
Parties prenantes					Phase de consultation													
Secrétariat du PAM	Mobiliser les Parties contractantes et les inciter à participer					Identifier les possibilités d'organiser des réunions face à face en marge des réunions des organes, inviter des participants, prendre des dispositions logistiques									Intégrer des éléments connexes à l'ordre du jour des réunions du Comité de pilotage de la CMDD et son Comité de pilotage, et des CdP			
Comité de pilotage de la CMDD																		
Plan Bleu										Réunions face à face								
Equipe de projet SIMPEER	Elaborer une méthodologie et une feuille de route – Réaliser une revue bibliographique – Identifier des questions spécifiques					Préparer des documents de référence, des présentations PowerPoint, une liste des participants, etc.							Élaborer des documents de référence et des présentations PowerPoint, ainsi que des produits pour intégrer les connaissances					
					Préparer des missions pays, élaborer une seconde version du rapport national et le diffuser					Animer des débats, prendre note des résultats et examiner des rapports								
Composantes	Fournir un appui scientifique et thématique le cas échéant																	
Parties contractantes volontaires (pays)	Fournir informations et documents – Faire participer les parties prenantes à des débats – Finaliser les questions					Organiser la mission de l'équipe SIMPEER – Examiner des rapports et fournir recommandations et propositions				Assister aux réunions, présenter, discuter et examiner des rapports nationaux			Valider la version finale du rapport		Organiser un événement réunissant les parties prenantes			

Pays méditerranéens (PFN – CdP)	Exprimer sa volonté de faire partie de l'exercice														Discuter et examiner les résultats de l'évaluation, améliorer le processus en fournissant des recommandations et en exprimant les besoins et les attentes pour les prochains cycles
---------------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

V. Conclusion

54. L'adoption de la SMDD 2016-2025 par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de leur 19^{ème} réunion ordinaire (CdP19) en février 2016 démontre leur volonté de traduire les engagements pris au niveau international, y compris ceux liés à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et ses ODD, en actions et programmes concrets intégrés tant aux niveaux national que régional, en abordant les questions institutionnelles, juridiques et opérationnelles.

55. La réussite de la mise en œuvre de la SMDD dépend dans une très large mesure du degré d'implication des Parties contractantes et de leur adhésion à ses principes et orientations. C'est pourquoi les Parties contractantes ont proposé un mécanisme d'examen par les pairs afin de consolider leurs efforts en faveur du développement durable, au travers d'un apprentissage mutuel, en partageant des expériences fructueuses, en s'inspirant des succès obtenus et en anticipant des solutions aux goulots d'étranglement et aux défis rencontrés.

56. Le SIMPEER représente par conséquent un outil pour permettre aux SNDD d'être examinées au regard de la SMDD 2016-2025 et sa contribution aux spécifications des ODD mondiaux. Il vise ainsi à fournir une plateforme de dialogue entre deux ou plusieurs Parties contractantes sur les structures et processus de développement nationaux pour s'engager dans un processus mutuel d'amélioration et d'apprentissage.

57. Il vise, dans le cadre d'une méthodologie convenue, à établir un échange d'expériences, de politiques et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale, et non à créer un cadre de surveillance entre les examinateurs et les Parties contractantes examinées. Ce mécanisme d'examen par les pairs contribuera également à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD 2016-2025. Le SIMPEER représente un outil important pour permettre l'évaluation des SNDD au regard de la Stratégie régionale et en tant que contribution aux spécifications des ODD mondiaux.

58. Tout en se basant sur le modèle commun identifié, composé de trois phases (préparation, consultation et évaluation), le SIMPEER se distingue par ses propres spécificités : la simplicité, élément central quant à la nécessité de mobiliser des ressources ; l'adaptation aux besoins et attentes des Parties contractantes à la Convention de Barcelone ; la référence à la SMDD 2016-2025 et au contexte méditerranéen. En outre, aucune relation pays examiné/pays examinateur n'est établie entre les Parties contractantes dans la mesure où elles se situent toutes au même niveau, grâce au principe de participation à parts égales, fournissant et obtenant des recommandations, informations, avis, bonnes pratiques et enseignements.

59. Le SIMPEER vise à créer des liens entre l'échelon national et les échelons régional et mondial. La SMDD 2016-2025, qui a été élaborée en tenant compte de la nécessité d'intégrer le processus de l'Agenda 2030 et des ODD en Méditerranée, est au cœur du mécanisme : les SNDD sont [analysées pour identifier comment intégrer la SMDD et les ODD en termes d'objectifs, de zones d'intervention, de priorité d'actions et d'indicateurs](#). Cette analyse, bien que soulignant les synergies et les convergences entre les trois processus, aidera à identifier les écarts à combler pour améliorer l'appropriation et l'intégration des engagements pris par les pays aux niveaux régional et mondial. Une infographie sera développée pour assurer une compréhension plus facile du cadre logique de l'analyse et rendre le résultat plus attractif.

60. De plus, le SIMPEER porte en général sur des dimensions transversales (structures et processus en place pour mettre en œuvre le développement durable au niveau national) plutôt que sur des problématiques thématiques et sectorielles. L'accent est mis sur les expériences concrètes dans la conception, la gestion, la mise en œuvre et le suivi des politiques et activités nationales pour atteindre la durabilité.

61. Ainsi, le second niveau d'analyse se concentre sur les dimensions reconnues comme nécessaires pour garantir la pertinence et l'efficacité d'une stratégie de développement durable (leadership, gouvernance et participation, ressources et moyens de mise en œuvre, suivi).

62. Il est important de souligner que le SIMPEER n'est pas destiné à alourdir la charge de travail liée aux processus, engagements et respect des obligations des pays. En revanche, il aspire à devenir un encouragement qui permettra la collecte et la synthèse de tous les travaux réalisés par un pays, non seulement dans le cadre de l'Agenda 2030 et ses ODD, mais aussi dans le cadre de conventions et accords thématiques (par exemple le climat, la biodiversité, la désertification, la pollution, etc.). Ainsi, il reflète la manière dont ces travaux réalisés par le pays affectent les progrès qu'il accomplit pour intégrer ces politiques thématiques dans ses stratégies, politiques et actions globales de développement. Le SIMPEER souhaite donc constituer un outil qui n'alourdisse pas la charge de travail des administrations nationales mais serve de façon efficace à l'intégration et la sensibilisation.

63. Au fur et à mesure de l'enrichissement de l'expérience liée à la mise en œuvre du SIMPEER, le processus proposé dans le présent document sera révisé, amélioré et adapté en permanence à l'évolution du contexte aux niveaux national et régional.

64. La réussite et l'efficacité du processus SIMPEER dépend dans une très large mesure de la combinaison d'un certain nombre de facteurs, à savoir : partage des valeurs, niveau adéquat d'engagement, confiance mutuelle, ouverture d'esprit et crédibilité. C'est pourquoi il est important que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone aient une parfaite connaissance du processus et soient fermement engagées dans sa mise en œuvre, et que tous les participants mettent en place des conditions favorables, notamment des ressources suffisantes pour mener à bien le processus.

Références

- APRM, 2002, African Peer Review Mechanism (APRM): Base Document, NEPAD/HSGIC/03-2003/APRM/MOU/Annex II, 10 juin 2002, <http://aprm-au.org/view-publication?nextpbdi=12&&pubId=152>
- APRM, 2003 Objectives, standards, criteria and indicators for the African Peer Review Mechanism, NEPAD/HSGIC-03-2003/APRM/Guideline/OSCI, 9 mars 2003, <http://aprm-au.org/view-publication?nextpbdi=12&&pubId=156>
- Bernard Kouari et Afeikhena Jerome, 2006 : African Peer Review Mechanism: Progress so far and lessons learnt, APRM Secretariat, Midrand, 12 décembre 2006, <https://www.oecd.org/investment/investmentfordevelopment/37985266.pps>
- APRM, Supplementary Document to APRM Guidelines for Country Review, The APRM National Structure, <http://aprm-au.org/view-publication?nextpbdi=12&&pubId=158>
- BRICS+G Sustainability and Growth, Brazil, Russia, India, China, South Africa and Germany in Dialogue on Sustainability Strategies, A Conference Report, https://www.nachhaltigkeitsrat.de/fileadmin/migrated/media/bricsplusg_booklet_09.pdf
- BRICS+G Sustainability and Growth, Brazil, Russia, India, China, South Africa and Germany in Dialogue on Sustainability Strategies, Initial Questions, https://www.nachhaltigkeitsrat.de/fileadmin/user_upload/English/pdf/Brics/BRICSplusG_Initial_Questions.pdf
- ESDN, 2015 – 2030 Agenda for sustainable development, http://www.sd-network.eu/quarterly%20reports/report%20files/pdf/2015-October-The_2030_Agenda_for_Sustainable_Development.pdf
- OCDE, 2001 – Les lignes directrices du CAD : Stratégies de développement durable, principes de base pour les stratégies de développement durable, (<http://www.oecd.org/fr/environnement/environnement-developpement/31588757.pdf>)
- OCDE, 2003 – L'examen par les pairs : un instrument de l'OCDE pour la coopération et le changement, (http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/economics/peer-review_9789264099210-en-fr#page2)
- OCDE, 2006 – Stratégies nationales de développement durable : Bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE, (<http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/36655852.pdf>)
- OCDE, 2016 – Manuel de référence pour les examens par les pairs réalisés par le CAD 2015-2016, ([https://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/DCD-DAC\(2012\)23-FINAL-Fr.pdf](https://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/DCD-DAC(2012)23-FINAL-Fr.pdf))
- Mark Halle & Robert Wolfe, 2016 – Follow-up and review for the 2030 Agenda: Bringing coherence to the work of the HLPF, Policy Brief, International Institute for Sustainable Development
- Plan Bleu, What regional process for the monitoring of the MSSD 2016-2025 implementation?, Workshop on monitoring of the MSSD 2016-2025 implementation, 30-31 mars 2016, Rapport de l'atelier (http://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/MSSD%20Monitoring%20workshop%20report_final.pdf)
- PRIME-SD - Peer Review Improvement through Mutual Exchange on Sustainable Development: A guidebook for peer reviews of national sustainable development strategies, 2006
- SDG Index & Dashboards, a global report, juillet 2016, SDSN Secretariat et Bertelsmann Stiftung, (https://www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/BSt/Publikationen/GrauePublikationen/SDG_Index_Dashboard_full.pdf)

Swanson DA et Pinter L et al. (2004), National Strategies for Sustainable Development: Challenges, Approaches and Innovations in Strategic and Co-ordinated Action, International Institute for Sustainable Development (IISD), (https://www.iisd.org/pdf/2004/measure_nat_strategies_sd.pdf)

CNUCED, 2015, UNCTAD peer review mechanism for competition law: 10 years of existence, A comparative analysis of the implementation of the Peer Review's, Recommendations across several assessed countries, CNUCED/DITC/CLP/2015/4, Geneva, (http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditcclp2015d4_en.pdf)

UNECE, Information paper, 20 years of Environmental Performance Reviews: Impacts, lessons learned and the potential to integrate the Sustainable Development Goals, Remis par la CEE-ONU et le PNUE, 27 mai 2016,

ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/5, (<https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2016/ece/ece.batumi.conf.2016.inf.5.e.pdf>)

PNUE, 2014 – Guidance in preparing a national sustainable development strategy: managing sustainable development in the new Millennium – Background paper no.13 - DESA/DSP/PC2/BP13, (http://www.un.org/esa/sustdev/publications/nsds_guidance.pdf)

Nations unies, 2016- Jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial – Rapport du Secrétaire général - A/70/684

(http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/684&referer=/english/&Lang=F)

Annexe 1 : Présentation des mécanismes existants d'examen par les pairs pertinents pour le SIMPEER

Examen par les pairs des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE

Le CAD de l'OCDE réunit les principaux bailleurs de fonds du monde, élaborant des méthodes de définition et de suivi qui constituent la référence mondiale dans les domaines clés du développement¹⁴. Depuis 1962¹⁵, et afin de promouvoir son processus d'apprentissage, le CAD procède périodiquement, tous les quatre à cinq ans, à un examen critique des politiques et programmes de chacun de ses membres.

L'examen par les pairs est préparé par une équipe composée de représentants du Secrétariat et de fonctionnaires de deux pays membres du CAD désignés comme « examinateurs ». Il se déroule en trois grandes phases :

- La phase de préparation : la première phase de l'examen consiste souvent en une analyse du contexte et une auto-évaluation, sous une forme ou une autre, par le pays examiné. Cette phase inclut l'examen de documents et de données ainsi qu'un questionnaire établi par le Secrétariat ;
- La phase de consultation : la consultation est conduite par les pays examinateurs et le Secrétariat, qui entretiennent des contacts étroits avec les autorités compétentes du pays examiné et, parfois, effectuent des visites sur le terrain. À la fin de cette phase, le Secrétariat prépare un projet de rapport final ;
- La phase d'évaluation : le projet de rapport est débattu à l'occasion d'une réunion plénière de l'organe compétent. Les échanges de vues sont conduits par les examinateurs, mais tous les membres sont¹⁶ encouragés à y participer activement. À l'issue de ce débat, et parfois de négociations, l'organe adopte le rapport final ou en prend simplement note.

Le processus d'examen par les pairs des membres du CAD de l'OCDE est une occasion unique pour découvrir les caractéristiques des systèmes de coopération efficace pour le développement, à la lumière des normes, engagements et principes internationalement admis (Déclaration de Paris et Plan d'action d'Accra). Il vise une compréhension commune des pratiques en matière d'aide et informe régulièrement sur les solutions innovantes mises au point par des donateurs en faveur d'une gestion plus efficace de l'aide. Les enseignements clés dégagés des examens par les pairs ont été développés et peuvent être consultés sur le site web de l'OCDE¹⁷.

BRICS+G - Dialogue sur la durabilité et la croissance dans six pays - Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud (les pays du BRICS) et Allemagne

Il s'agit d'une plateforme d'échanges entre experts (gouvernements, acteurs économiques et société civile) des pays participants sur leurs expériences en matière de durabilité et de croissance ; elle a été lancée et organisée en 2005 par le Conseil allemand pour le développement durable (RNE) et Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH.

Le dialogue s'est déroulé en deux étapes : dans un premier temps se sont tenues six conférences nationales, à la suite desquelles des représentants de ces conférences se sont réunis en vue d'un dialogue international¹⁸.

Le lien entre durabilité et croissance a fait l'objet de débats en insistant sur : (i) des exemples tirés de domaines thématiques tels que l'énergie, la gestion des ressources et la dimension sociale, et (ii) des expériences concrètes en matière de conception, gestion et application de stratégies nationales pour la durabilité ou des approches comparables. Quatre questions fondamentales ont été identifiées pour orienter les débats nationaux et internationaux :

¹⁴ <http://www.oecd.org/fr/cad/>

¹⁵ <http://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/50yearspeerreviews.htm>

¹⁶ <http://www.oecd.org/dac/peer-reviews/lessons-peer-reviews.htm>

¹⁷ <https://www.oecd.org/fr/examenparlespairs/aperusurlexamenparlespairs.htm>

¹⁸ BRICS+G Sustainability and Growth, Brazil, Russia, India, China, South Africa and Germany in Dialogue on Sustainability Strategies, A Conference Report

- Quel est l'état actuel de la SNDD (vue générale/bilan) ?
- Comment la SNDD est-elle reliée aux politiques sectorielles ? (évaluation des expériences à partir d'au moins deux secteurs caractéristiques : énergie, ressources naturelles et/ou la dimension sociale)
- Quels ont été les facteurs de réussite et d'échec de la SNDD et pourquoi ? Quelles conclusions en tirer ?
- Quelles sont les conclusions concernant la relation de la SNDD, la durabilité et la croissance ?

Les participants à la conférence internationale se sont dits convaincus que le dialogue qui avait été engagé à l'origine avec le projet BRICS+G devrait se poursuivre sous une forme ou une autre¹⁹. Les résultats des séances de dialogues organisées aux niveaux national et international ont été compilés dans une brochure par le RNE et la GTZ.

Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP)

Le MAEP a été créé en 2002 et a été mis en œuvre en 2003 par l'Union africaine dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)²⁰. Il a été mis en place pour garantir le respect par les politiques et pratiques des pays participants des valeurs convenues dans les quatre domaines prioritaires suivants : démocratie et gouvernance politique, gouvernance économique, gouvernance des entreprises et développement socioéconomique. Dans le cadre du MAEP, des examens des pays participants se déroulent périodiquement pour évaluer les progrès accomplis pour atteindre les objectifs fixés d'un commun accord.

L'objectif premier du MAEP est d'encourager l'adoption de lois, de politiques, de normes et de pratiques qui conduisent à une stabilité politique, une croissance économique forte, un développement durable et une intégration économique infrarégionale et continentale accélérée, par le biais d'échanges d'expériences et par la consolidation de meilleures pratiques ayant connu du succès, y compris l'identification des insuffisances et l'évaluation des besoins pour le renforcement des capacités des pays participants.

Structurellement, le mécanisme d'examen par les pairs est constitué ainsi :

- Le Comité des chefs d'État et de gouvernement (Forum du MAEP) est la plus haute instance de décision du MAEP ;
- Le Panel des éminentes personnalités (Panel du MAEP) supervise le processus d'examen pour veiller à son intégrité, examine les rapports et fait des recommandations au Forum du MAEP ;
- Le secrétariat du MAEP fournit son appui technique, administratif, de même que ses services de secrétariat et de coordination ;
- L'Équipe chargée de l'examen du pays visite les États membres pour évaluer les progrès et rédiger un Rapport MAEP sur le pays ;
- La Commission nationale, le point focal et le conseil directeur veillent, au niveau national, au caractère participatif et transparent du processus.

Les rapports d'examen des pays ainsi que les rapports d'avancement annuels élaborés par les pays examinés sont diffusés sur le site web du MAEP²¹.

Examen collégial de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

L'examen collégial volontaire des politiques de la concurrence est l'une des activités principales de la CNUCED. Il vise à fournir une assistance technique pour la mise en œuvre et la formulation des lois et politiques en matière de concurrence. Des examens collégiaux sont réalisés par des experts de la

¹⁹ Op. cit.

²⁰ <http://aprm-au.org/pages?pageId=history>

²¹ voir <http://aprm-au.org/publications?nXerGdt=10>

politique de la concurrence issus tant des pays développés que des pays en développement, une attention particulière étant accordée à ces derniers. En 2005, il a été décidé de livrer les résultats de l'examen collégial à l'occasion de la session annuelle en Suisse du Groupe intergouvernemental d'experts (GIE).

Le processus se déroule en trois étapes majeures :

- Une phase de consultation qui aboutit à la production d'un rapport d'examen collégial faisant suite à l'analyse du droit et de la politique de la concurrence du pays examiné ;
- Une phase d'évaluation au cours de laquelle le pays examiné et un groupe officiel d'examineurs œuvrent ensemble à faire la lumière sur les problèmes qui se posent. Le groupe d'examineurs remplit un rôle consultatif, l'objectif étant d'aider le pays bénéficiaire à remédier aux faiblesses révélées par le rapport d'examen collégial. Des opérations de diffusion sont menées dans le pays examiné ;
- Une phase postérieure à l'évaluation visant à mettre en exergue les questions et les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être envisagées.

Le niveau de réalisation globale des recommandations formulées dans le cadre de l'examen collégial de la CNUCED est relativement satisfaisant – les différents pays examinés et leurs autorités de la concurrence ont tenu compte d'environ 50% des recommandations.

Examen des performances environnementales (EPE) / Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU)

L'EPE est un programme de la CEE-ONU permettant d'aider ses États membres qui ne font pas partie de l'OCDE à évaluer leurs performances environnementales, en analysant les progrès accomplis et les difficultés rencontrées, et en fournissant des avis pour aider les pays à s'orienter vers une durabilité environnementale.

Les étapes principales d'un EPE comprennent la préparation, la mission d'examen, l'examen par des experts, l'examen par des pairs, la publication et la diffusion du rapport EPE dans le pays examiné. Chaque étape comporte un certain nombre d'opérations qui doivent être menées à bien par les différents acteurs, à savoir le gouvernement du pays examiné, le Secrétariat en charge du programme EPE, l'équipe en charge de l'EPE, le groupe d'experts et le Comité des politiques de l'environnement. Chaque examen est géré selon un plan de mise en œuvre préparé par le Secrétariat en collaboration avec le pays examiné²².

Le processus d'EPE peut contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en intégrant dans sa méthodologie une évaluation des progrès accomplis pour atteindre les ODD. De plus, au fur et à mesure que les pays progressent dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et le suivi des ODD, les enseignements dégagés de la méthodologie EPE peuvent s'avérer extrêmement utiles pour concevoir des processus d'apprentissage mutuel en vue de l'évaluation de la réalisation des ODD.

Grâce au mécanisme d'examen par les pairs, les pays examinés et les pays examineurs apprennent les uns des autres et partagent expériences et bonnes pratiques. Les examens contribuent également à la mise en œuvre de nombreux accords internationaux dans le domaine de l'environnement.

Examen national présenté au Forum politique de haut niveau (FPHN)²³

Lors d'un sommet spécial aux Nations unies en septembre 2015, les dirigeants de la planète se sont engagés en faveur d'un agenda mondial ambitieux intitulé « *Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030* », dont l'objectif premier est d'éradiquer la pauvreté et de parvenir au développement durable. Tous les États et toutes les parties prenantes ont reconnu leurs responsabilités respectives dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Au paragraphe 72, les États ont

²² CEE-ONU, Information paper, 20 years of Environmental Performance Reviews: Impacts, lessons learned and the potential to integrate the Sustainable Development Goals, Remis par la CEE-ONU et le PNUE, 27 mai 2016, ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/5

²³ Nations unies, 2016- Jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial – Rapport du Secrétaire général - A/70/684 (http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/684&Lang=E)

également mis en exergue le fait qu'un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré apportera une contribution essentielle à la mise en œuvre.

Le cadre de suivi et d'examen de l'Agenda 2030 compte parmi ses principaux éléments les examens nationaux volontaires réalisés par le FPHN, lors de ses réunions sous les auspices du Conseil économique et social. Comme pour les examens thématiques des ODD par le Forum et son examen du rapport sur les progrès accomplis à l'échelle mondiale pour atteindre les ODD, ces examens évalueront les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs et des cibles à caractère universel, y compris les moyens de mise en œuvre. L'accent devrait être mis sur la totalité de l'Agenda 2030.

Il est essentiel de faire participer de grands groupes ainsi que d'autres parties prenantes tout au long du processus d'examen, y compris aux niveaux national et infranational. Il serait en effet bénéfique pour l'examen que les États garantissent l'inclusion et la participation au moyen des mécanismes appropriés. Les examens nationaux présentés au FPHN pourraient également mettre en avant les progrès réalisés en ce sens.

La réussite du dispositif d'examen sera finalement déterminée par son aptitude à contribuer à la traduction de l'Agenda 2030 en une vision propre à chaque pays et en objectifs connexes, aboutissant à des actions transformatrices. Ceci ne peut se faire que si les examens qui s'appuient sur des structures existantes s'inspirent des contributions de tous les groupes d'acteurs.

Les examens nationaux volontaires visent à rendre possible l'apprentissage mutuel dans tous les pays et régions et à aider tous les pays, en particulier ceux qui font l'objet d'un examen, à améliorer leurs politiques nationales et leurs cadres institutionnels et à mobiliser les soutiens et partenariats nécessaires pour la mise en œuvre des ODD.

Les examens et les préparations au niveau de chaque pays sont en soi utiles car ils peuvent mettre en lumière des difficultés au niveau national et améliorer la coopération entre les ministères et les institutions. Ils peuvent contribuer à réduire les cloisonnements et à identifier les lacunes et les domaines pour lesquels un soutien est indispensable.

Tableau 3 : Synthèse des mécanismes existants d'examen par les pairs

	CAD/OCDE	Mécanisme africain d'examen par les pairs	BRICS+G	CNUCED	Examen des performances environnementales / CEE-ONU
Référentiel	Déclaration de Paris Partenariat de Busan Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, la stratégie de développement de l'OCDE et le Programme de travail et budget (PTB) du CAD	Traités et déclarations africains et internationaux	SNDD	Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, AG/ONU, 1980	Traités et déclarations en matière d'environnement Objectifs principaux de la stratégie environnementale européenne
Cadre analytique	Sept étapes clés indispensables pour assurer une coopération pour le développement et une aide humanitaire efficaces dans divers contextes de développement Pour chaque étape, une série d'axes d'analyse est proposée avec des indicateurs correspondants	Quatre domaines prioritaires – Pour chaque domaine, objectifs, normes, critères et indicateurs clés	Ensemble de questions convenues débattues au niveau national, puis au niveau international		Trois chapitres communs et deux thèmes spécifiques choisis par le pays examiné Ensemble d'indicateurs
Portée / But / Objectifs	Améliorer la qualité et l'efficacité des politiques et des systèmes de coopération pour le	Encourager l'adoption de lois, de politiques, de normes et de pratiques qui conduisent à une	Offrir une plateforme d'échange ouvert entre des experts venus du gouvernement, de	Fournir une assistance technique pour la mise en œuvre et la formulation	Aider les pays européens non membres de l'OCDE à améliorer leur situation environnementale et

	CAD/OCDE	Mécanisme africain d'examen par les pairs	BRICS+G	CNUCED	Examen des performances environnementales / CEE-ONU
	<p>développement, et promouvoir la conclusion de partenariats de qualité afin d'obtenir un impact accru sur la réduction de la pauvreté et le développement durable dans les pays en développement</p> <p>Favoriser l'amélioration continue des pratiques de coopération pour le développement dans un environnement complexe et en rapide évolution</p>	<p>stabilité politique, une croissance économique forte, un développement durable et une intégration économique infrarégionale et continentale accélérée par le biais d'échanges d'expériences et par la consolidation de meilleures pratiques ayant connu du succès, y compris l'identification des insuffisances et l'évaluation des besoins pour le renforcement des capacités des pays</p>	<p>l'entreprise, du milieu universitaire et de la société civile des pays participants.</p> <p>Créer un climat propice à la comparaison des politiques respectives de développement durable, en échangeant des expériences et des évaluations, et en tirant des conclusions sur la SNDD</p>	<p>des lois et des politiques de la concurrence</p> <p>Aider les pays en développement à adopter et faire appliquer une législation et des politiques de la concurrence efficaces adaptées à leurs besoins de développement et leur situation économique</p>	<p>promouvoir l'harmonisation des politiques environnementales dans la région de la CEE-ONU</p> <p>Améliorer la gouvernance et le financement en matière d'environnement dans un contexte d'économie verte Renforcer la coopération avec la communauté internationale et l'intégration environnementale</p> <p>Évaluer les progrès réalisés en faveur de la réalisation des ODD</p>
Organigramme	Rôle du président, du secrétariat, des examinateurs, des membres examinés du CAD	Commission nationale, Point focal et Conseil directeur, Secrétariat national, Instituts de recherche technique Secrétariat du MAEP Panel des éminents experts du MAEP	Document de projet		Gouvernement du pays examiné, secrétariat du Programme EPE, équipe d'évaluation EPE, groupe d'experts sur les EPE et Comité de politique environnementale

	CAD/OCDE	Mécanisme africain d'examen par les pairs	BRICS+G	CNUCED	Examen des performances environnementales / CEE-ONU
Processus / Phases	Préparation, visites sur le terrain, mission dans la capitale, réunions consacrées à l'examen par les pairs, séance de rédaction, publication, suivi	Cinq étapes : mise en place de structures nationales et réalisation d'une auto-évaluation (Questionnaire), mission d'examen du pays, rédaction d'un rapport, remise d'un projet de rapport au Secrétariat du MAEP, publication du rapport	Six conférences nationales et organisation d'un dialogue international en Allemagne avec des représentants des conférences nationales	Trois étapes majeures : <ul style="list-style-type: none"> • Phase de consultation (Rapport d'examen par les pairs) • Phase d'évaluation • Phase postérieure à l'évaluation • Élaboration d'une proposition de projet d'assistance technique et de renforcement des capacités pour répondre aux recommandations du Rapport d'examen par les pairs 	Lancement, mission d'évaluation, examen collégial par le Groupe de travail sur les performances environnementales (WPEP) Lancement, suivi et contrôle
Diffusion	Publication dans le journal du CAD	Rapport révisé	Rapport		Rapport révisé
Contrôle / Suivi	Entre six et dix-huit mois après la publication, visite dans le pays afin de débattre de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la réunion consacrée à l'examen par les pairs	Révision une fois tous les cinq ans			Rapport volontaire du pays examiné
Calendrier	6 mois	6 mois	Un an (2005)		Entre 12 et 18 mois

	CAD/OCDE	Mécanisme africain d'examen par les pairs	BRICS+G	CNUCED	Examen des performances environnementales / CEE-ONU
Aspects financiers	Budget du CAD	Fonds fiduciaire du MAEP (contribution de l'Afrique = 73%)	L'Allemagne + pays du BRICS	Budget de la CNUCED	Financé essentiellement par des contributions volontaires des pays membres de la CEE- ONU, qui pourvoient dans certains cas des experts à titre de contributions en nature

Annexe 2 : Identification des éléments communs visant à caractériser une SNDD saine et efficace d'après une brève revue bibliographique

IISD, 2004	CE/DG Env., 2006	ESDN, 2015	OCDE, 2001	PNUE, 2014	OCDE, 2006
<p>Leadership</p> <p>Planification</p> <p>Mise en œuvre</p> <p>Suivi, apprentissage et adaptation</p> <p>Coordination</p> <p>Participation</p>	<p>Engagement des pays et appropriation par ces derniers</p> <p>Intégrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux, et assurer l'équilibre entre secteurs, territoires et générations, et politiques visant à les atteindre</p> <p>Large participation et partenariats efficaces</p> <p>Développer les capacités et créer un environnement propice</p> <p>Définir des objectifs et responsabilités clairs</p> <p>Mettre l'accent sur les résultats et les moyens de mise en œuvre</p>	<p>Principe à long terme</p> <p>Intégration</p> <p>Participation</p> <p>Réflexivité</p> <p>Intégration verticale</p> <p>Intégration horizontale</p> <p>Processus de suivi</p> <p>Processus d'examen</p> <p>Processus de participation</p>	<p>Placer la population au cœur de la stratégie</p> <p>Créer un consensus sur un projet à long terme</p> <p>Concevoir une stratégie globale et intégrée</p> <p>Définir des objectifs assortis de priorités budgétaires claires</p> <p>Fonder la stratégie sur une analyse globale et fiable</p> <p>Intégrer le suivi, l'apprentissage et l'amélioration continue</p> <p>Stratégie gérée au niveau national</p> <p>Mobiliser les pouvoirs publics à un niveau élevé et les grandes institutions influentes</p> <p>S'appuyer sur les processus et stratégies existants</p> <p>Assurer une participation effective</p> <p>Associer les échelons national et local</p> <p>Développer les capacités existantes et s'appuyer sur elles</p>	<p>Engagement des pays et appropriation par ces derniers</p> <p>Intégrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux, et assurer l'équilibre entre secteurs, territoires et générations, et politiques visant à les atteindre</p> <p>Large participation et partenariats efficaces</p> <p>Développer les capacités et créer un environnement propice</p> <p>Mettre l'accent sur les résultats et les moyens de mise en œuvre</p>	<p>Intégration des politiques</p> <p>Horizon intergénérationnel</p> <p>Coordination et institutions</p> <p>Gouvernance locale et régionale</p> <p>Participation des parties intéressées</p> <p>Indicateurs et objectifs</p> <p>Suivi et évaluation</p>

Annexe 3 : Cadre analytique et modèle

NB : les principaux éléments concernant le cadre et le modèle d'évaluation figurent dans le tableau ci-dessous

Dimensions fondamentales	Composantes de l'analyse	Questions	Réponses	Liens avec la SMDD 2016-2025 (OS : Orientation stratégique ; A : Action)
1. Leadership et appropriation	1.1 Un engagement politique fort	<p>La SNDD est-elle élaborée dans le cadre de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 ?</p> <p>Dans quel (autre) cadre politique s'inscrit l'élaboration de la SNDD (ou toute autre stratégie nationale liée à l'environnement et au développement durable) ?</p> <p>Cela s'inscrit-il dans un processus politique national (par ex. développement national/régional, économie, politique environnementale, etc.) ou est-ce un processus isolé/limité ?</p> <p>Dans quelle mesure la vision et les objectifs de la SNDD sont-ils conformes à la Vision de la SMDD 2016-2025 ?</p>		<p>La Décision IG.22/2 (CdP19) s'engage à mettre en œuvre et suivre la SMDD 2016-2025, afin de traduire les aspirations et objectifs internationaux de développement durable en action aux niveaux régionaux, sous régionaux et nationaux en partenariat avec les institutions pertinentes.</p> <p>À comparer avec la Vision et les principes directeurs de la SMDD 2016-2025.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'importance d'une approche intégrée de la planification environnementale et du développement ; - une ouverture vers une pluralité des futurs modèles de développement; - une approche équilibrée du développement territorial ; - les principes de précaution et de « pollueur-payeur » ; - une approche participative en politique et dans la prise de décisions ; - l'importance des politiques fondées sur des preuves ; - la réconciliation du long terme et du court terme dans la planification et l'évaluation ; - la transparence ; et, - le partenariat entre le système PAM et d'autres organisations internationales et régionales.

Dimensions fondamentales	Composantes de l'analyse	Questions	Réponses	Liens avec la SMDD 2016-2025 (OS : Orientation stratégique ; A : Action)
	1.2. Leadership avisé et appropriation du processus	Quelle(s) autorité(s) nationale(s) pilote(nt) le processus d'élaboration de la SNDD ? Quelles sont les différentes instances gouvernementales impliquées ?		
	1.3. Une vision stratégique et programmatique partagée	Les politiques sectorielles nationales prennent-elles en compte le processus SNDD ? Les politiques sectorielles nationales reflètent-elles la SNDD ? Qu'en est-il de la coordination et du dialogue interministériels ?		OS 6.3. Promouvoir la mise en œuvre et le respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, notamment à travers la cohérence des politiques au moyen de la coordination interministérielle
	1.4 Approche du processus	Quels sont la méthodologie et le processus convenus pour l'élaboration de la SNDD ?		
	1.5 Faire preuve d'engagement et d'intérêt	Dans quelle mesure l'administration nationale s'engage-t-elle à élaborer et mettre en œuvre la SNDD ? Comment cet engagement est-il juridiquement défini ?		A-1.1.1. Renforcer la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et d'autres instruments de politiques régionales par une meilleure hiérarchisation et une gestion basée sur les résultats au travers des ministères disposant de portefeuilles et de budgets environnementaux et dotés d'organismes d'exécution.
	1.6 Leadership de la mise en œuvre de la SNDD	Qui est chargé de piloter la mise en œuvre de la SNDD ? Quelles instances gouvernementales y participent et à quel titre ?		A-6.3.1. Veiller à la ratification, la mise en œuvre et le respect des obligations des accords internationaux et régionaux relatifs à la durabilité environnementale, pour guider les actions aux niveaux national et régional.

Dimensions fondamentales	Composantes de l'analyse	Questions	Réponses	Liens avec la SMDD 2016-2025 (OS : Orientation stratégique ; A : Action)
	1.7 Intégration des engagements régionaux et internationaux dans la SNDD	La SNDD intègre-t-elle les Objectifs, Orientations stratégiques et Actions de la SMDD ?		OS 1.1. Renforcer la mise en œuvre et le respect des obligations des Protocoles de la Convention de Barcelone et d'autres initiatives et instruments politiques régionaux.
2. Objectifs économiques, sociaux et environnementaux intégrés	2.1 Créer des liens entre les différents secteurs	<p>Les différents secteurs des politiques économiques, sociales et environnementales nationales sont-ils effectivement reliés à la SNDD ?</p> <p>Des secteurs clés sont-ils particulièrement mis en exergue dans la SNDD ? Lesquels ?</p> <p>Les secteurs prioritaires identifiés dans la SNDD sont-ils compatibles avec les orientations stratégiques de la SMDD 2016-2025 ? Quels sont-ils ?</p>		<p>A-2.1.5. Atteindre un équilibre durable entre la production alimentaire, l'utilisation d'eau et l'utilisation d'énergie, au moyen de l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et de l'eau, de la promotion de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, ainsi qu'au moyen de l'introduction de réformes institutionnelles et juridiques.</p> <p>A propos de l'économie verte : à mettre en perspective avec les 4 Objectifs stratégiques du Plan d'action CPD (Alimentation et agriculture ; Industrie et biens manufacturés ; Tourisme ; Logement et construction).</p>
	2.2 Traiter efficacement les ODD	Quels sont les ODD pertinents traités par la SNDD ?		<p>SMDD 2016-2025 Tableau 1. Liens entre les objectifs de la SMDD 2016-2025 et les ODD</p> <p>SMDD 2016-2025 Tableau 3. Cibles de la SMDD 2016-2025</p>
	2.3 Créer un lien entre court, moyen et long termes	<p>Quel est l'agenda de la SNDD ? Existe-t-il une vision à moyen terme et une vision à long terme ?</p> <p>Comment sont-elles représentées dans les objectifs et les actions de la SNDD ?</p>		A-6.1.1. Promouvoir les plans de préparation/prévention et de coopération, les mécanismes d'alerte en cas de catastrophe (naturelle ou d'origine humaine), ainsi que les mesures adaptatives

Dimensions fondamentales	Composantes de l'analyse	Questions	Réponses	Liens avec la SMDD 2016-2025 (OS : Orientation stratégique ; A : Action)
		Ces visions à moyen et long termes sont-elles conformes aux Objectifs de la SMDD?		
	2.4 Principes d'équité intergénérationnel le du développement durable	Quels principes, dans le fondement de la SNDD, constituent-ils la base d'un développement durable intergénérationnel et à long terme ?		A-2.1.4. Mettre en place des stratégies multisectorielles de gestion des ressources pour assurer que les ressources naturelles renouvelables soient extraites de manière à ne pas menacer l'utilisation future des ressources et sans dépasser leur rendement durable maximum
3. Gouvernance et inclusion - Participation et appropriation des parties prenantes, bonne gouvernance du processus	3.1 Intégration en bonne et due forme de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires et des médias dans le processus	Les acteurs non étatiques (société civile, secteur privé, milieux universitaires, médias, etc.) sont-ils correctement intégrés dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SNDD ?		A-7.1.1. Assurer de façon appropriée une large participation des organisations compétentes en matière de gestion du développement durable au niveau national, à travers la mise en place de commissions, conseils, forums et réseaux pour le développement durable.
	3.2 Mécanisme en place pour une vaste consultation et une participation des parties prenantes	Les parties prenantes jouent-elles un rôle actif pendant tout le processus d'élaboration de la SNDD ou ne font-elles que formuler des observations à certaines étapes ?		OS 6.2. Promouvoir l'engagement de la société civile, des scientifiques, des communautés locales et autres parties prenantes dans le processus de gouvernance à tous les niveaux, afin de sécuriser des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décision. A-6.2.1 Renforcer la capacité des gouvernements nationaux et des autorités locales à intégrer la participation du public au moyen de dispositions légales et de ressources humaines et financières.

Dimensions fondamentales	Composantes de l'analyse	Questions	Réponses	Liens avec la SMDD 2016-2025 (OS : Orientation stratégique ; A : Action)
	3.3 Agenda et régularité du processus de consultation des parties prenantes	<p>Quelles sont les étapes spécifiques du processus d'élaboration de la SNDD ?</p> <p>Quel est le rôle des parties prenantes à chacune de ces étapes ?</p>		A-6.2.2. Appuyer et renforcer la capacité organisationnelle des parties prenantes locales, nationales et régionales pour ce qui concerne les cadres réglementaires et les ressources humaines et financières.
	3.4 Participation à la mise en œuvre de la SNDD	<p>Quel est le rôle des parties prenantes dans la participation à la mise en œuvre de la SNDD ?</p> <p>Existe-t-il des activités de mise en œuvre concernant spécifiquement l'implication des parties prenantes, ou la mise en œuvre de la SNDD est-elle axée sur les instances gouvernementales ?</p> <p>Un rôle spécifique revient-il aux institutions financières et agences de développement ?</p>		
4. Ressources et moyens de mise en œuvre	4.1 Cohérence entre les budgets et les priorités stratégiques	<p>La SNDD dispose-t-elle d'un budget pour sa mise en œuvre et décrit-elle les sources de financement/ressources ?</p> <p>Les objectifs/actions sont-ils mis en cohérence avec les ressources engagées pour la mise en œuvre de la SNDD ?</p>		A-2.3.3. Mise en place de mécanismes financiers (fonds nationaux, paiements pour les services écosystémiques, compensations) pour soutenir les politiques assurant la fourniture de services environnementaux et sociaux.
	4.2 Intégration du développement durable dans les plans d'action, les stratégies et les budgets des différents ministères	<p>Les budgets et les plans d'actions des ministères et administrations concernés intègrent-ils la mise en œuvre de la SNDD ?</p> <p>Des actions et ressources spécifiques des ministères sont-elles identifiées pour la mise en œuvre de la SNDD ?</p>		

Dimensions fondamentales	Composantes de l'analyse	Questions	Réponses	Liens avec la SMDD 2016-2025 (OS : Orientation stratégique ; A : Action)
	4.3 Participation d'acteurs non étatiques (banques, secteur privé, ONG) à la fourniture de ressources et au processus de mise en œuvre	<p>Quel est le rôle des acteurs non étatiques dans la fourniture de ressources (moyens financiers, humains, savoir-faire, etc.) pour la mise en œuvre de la SNDD ?</p> <p>Existe-t-il un plan spécifique visant à mobiliser le secteur privé et les institutions financières/de développement pour la mise en œuvre de la SNDD ?</p>		A-2.3.3 Mise en place de mécanismes financiers (fonds nationaux, paiements pour les services écosystémiques, compensations) pour soutenir les politiques assurant la fourniture de services environnementaux et sociaux.
5. Suivi	5.1 Méthode de suivi mise en place	<p>Une méthode de suivi de la mise en œuvre de la SNDD a-t-elle été mise en place ?</p> <p>Combien de cibles et d'indicateurs de suivi de la SMDD (et des ODD) sont-ils intégrés dans les dispositifs de suivi nationaux du développement durable ?</p>		A-6.5.1 Établir ou renforcer le soutien aux processus de surveillance des données, y compris grâce aux données d'enquêtes, ainsi que des centres nationaux fournissant des informations intégrées et accessibles au public
	5.2 Informations publiques fournies sur les résultats du suivi de la SNDD	<p>Existe-t-il un mécanisme de diffusion des résultats du suivi de la mise en œuvre de la SNDD ?</p> <p>Qui en est responsable, quel est le public visé et quels sont les canaux de diffusion ?</p> <p>Quelle est la régularité des cycles de suivi de la SNDD et des informations diffusées ?</p>		<p>A-6.5.2 Encourager des initiatives communes de création et d'échange des connaissances entre les parties prenantes (...).</p> <p>A-6.5.5. Mettre en place un système d'information intégré pour les pays méditerranéens, accessible au public, à travers un triumvirat composé de gouvernements nationaux, d'organisations internationales et du secteur privé pour rassembler et diffuser de façon transparente des informations sur l'état de l'environnement.</p> <p>A relier au Tableau de bord de durabilité développé par le PAM (Plan Bleu) – activité en cours</p>

Annexe 4 : Feuille de route méthodologique faisant suite à la décision IG.22/17 de la CdP19 – Annexe 2

I. Contexte

Cette annexe présente la feuille de route méthodologique fondée sur la Décision IG.22/17 de la CdP19 – Annexe 2 concernant la mise en œuvre du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des Stratégies nationales pour le développement durable (SNDD) dans les pays méditerranéens.

Elle s'appuie sur les recommandations et principes suivants :

- Le SIMPEER constitue un cadre pour l'apprentissage et l'amélioration mutuels à partir d'expériences passées et d'autres approches nationales ;
- Basé sur une démarche volontaire, il vise à engager un dialogue entre deux ou plusieurs pays méditerranéens autour d'un processus d'amélioration et d'apprentissage mutuels sur les SNDD.
- Le SIMPEER vise, dans le cadre d'une méthodologie convenue, à établir un échange d'expériences, de politiques et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale, et non à créer un cadre de surveillance entre les examinateurs et les pays examinés ;
- Ce mécanisme d'examen par les pairs contribuera également à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD 2016-2025 ;
- Le SIMPEER représente un outil important pour permettre l'évaluation de la SNDD au regard de la Stratégie régionale et en tant que contribution aux orientations des ODD mondiaux ;
- Les Mécanismes existants et pertinents d'examen par les pairs (MEP) et l'Examen des performances environnementales (EPR) constituent une source d'inspiration pour le SIMPEER ;
- Ce mécanisme pourrait également aider les pays à élaborer leur propre cadre stratégique national sur le développement durable en conformité avec la SMDD 2016-2025 et/ou les ODD ;
- La méthodologie est basée sur deux principaux types d'activité : une étude et une revue bibliographiques, et un processus de consultation participatif.

II. La méthodologie phase par phase

Phase I : Revue bibliographique (T2, 2019)

1.1. Ajustement du SIMPEER : Méthodologie et mobilisation des pays participants (mars 2019)

- Examen de la méthodologie en accord avec la Décision de la CdP et les attentes et besoins des pays participants ;
- Confirmation de la volonté et de la disponibilité des pays pour s'engager dans l'examen ;
- Echange avec les pays participants pour finaliser la méthodologie d'examen et se mettre d'accord sur un plan d'action.

1.2. Collecter, examiner et synthétiser les documents de référence nationaux (mars-avril 2019)

- Élaboration des rapports nationaux (2 au minimum, 3 au maximum) sur la base des informations collectées et des documents accessibles (SNDD, état de l'environnement, rapports annuels, rapports spécifiques, EPE, etc.). Ces rapports devraient servir à orienter les débats au cours des

missions dans les pays et d'autres réunions de réflexion. Ils pourraient s'articuler de la manière suivante :

- Analyse du cadre institutionnel, mise en œuvre et contrôle/suivi (indicateurs) ;
- Focus sur un ou plusieurs thèmes spécifiques (pas nécessairement identiques pour tous les pays), en tenant compte des bonnes pratiques et des enseignements tirés des expériences acquises ;
- Focus sur les questions et observations qui formeront la base des débats avec les pays examinés et les pays examinateurs, à partir des rapports nationaux ;
- La référence devrait être la SMDD 2016-2025 et les ODD : ce qui est conforme à la Stratégie régionale et inter-régionale dans la SNDD (SMDD et ODD), bonnes pratiques présentant un intérêt pour un autre pays et ce qui manque (analyse des lacunes) ?

Phase 2 : Mise en œuvre du SIMPEER (T2 ou T3)

- Identification, avec les pays volontaires, des questions principales conformément à la méthode qui guidera l'ensemble des débats relatifs au dialogue et les réunions/tables rondes associées (thèmes spécifiques) ;
- Réussites et principales contraintes identifiées ⇒ cadre analytique adapté au contexte national et définition de l'étendue et de la portée du SIMPEER au niveau national ;
- Note conceptuelle visant à préparer la mission dans le pays : objectifs, résultats attendus, agenda, personnes/parties prenantes à interviewer, réunions/tables rondes à organiser ;
- Phase consultative et participative (missions, entretiens, réunions, etc.) ;
- Échanges de rapports entre les Parties contractantes volontaires par le biais de courriels, commentaires ;
- Réunion face à face avec les pays impliqués et l'équipe chargée de l'examen pour discuter des rapports et finaliser les recommandations.

Phase 3 : Phase de consultation et d'approbation, remise de rapports, diffusion (T2 ou T3 2019)

- Examen du SIMPEER par la CMDD et les points focaux nationaux du PAM :
 - Remise du rapport méthodologique et présentation des activités accomplies jusqu'ici au 18^{ème} Comité de pilotage de la CMDD pour retours, commentaires et approbation (juin 2019) ;
 - Présentation aux pays impliqués pour information et commentaires éventuels ;
 - Diffusion à l'issue du processus à tous les membres de la CMDD et aux points focaux nationaux du PAM ;
 - Présentation à la CdP20.
- Rapports :
 - Rapport final « Mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 grâce au mécanisme simplifié d'examen par les pairs » ;
 - Documents de travail / rapports techniques :
 - Rapport méthodologique (guide) ;
 - Rapports de mission (analyse et synthèse des missions dans les pays) ;
 - Rapports nationaux (2-3) (voir phase 2 ci-dessus) ;
- Diffusion :
 - Synthèse à l'attention des décideurs et/ou document politique ;
 - Site web, flyer, fiches, etc.

Tableau 4 : Résumé de la feuille de route méthodologique ajustée à la Seconde édition du SIMPEER

Activités	Résultats	Qui ?	Echéance
Phase 1 : Revue bibliographique			
1.1. Ajustement de la méthodologie	Rapport méthodologique provisoire	Équipe projet (Plan Bleu et consultants)	18 mars 2019
1.2. Documents de référence nationaux	Identification de pays volontaires pour le test Rapports nationaux	Plan Bleu, UC PNUE/PAM et Comité de pilotage CMDD Équipe de projet (Plan Bleu et consultants)	Mars 2019 Avril 2019
Phase 2 : Mise en œuvre du SIMPEER			
2.1. Mission et entretiens dans les pays participants	Missions et rapports	Equipe de projet (Plan Bleu et consultants), homologue national	Mai 2019 Juillet 2019
2.2. Version provisoire du rapport partagé avec les pays examinateurs (y compris les pays de la phase précédente) au moins 10 jours avant la réunion face à face, avec l'option de fournir des commentaires écrits	Commentaires	Équipe de projet (Plan Bleu et consultants) Pays participants et pays de l'édition précédente	
2.3. Réunion face à face	Rapports	Équipe de projet (Plan Bleu et consultants) Pays participants et pays de l'édition précédente	Août 2019
Phase 3 : Phase de consultation et d'approbation, remise de rapports et diffusion			
3.1. Phase de consultation et d'approbation, réflexion, CdP21	Agenda et documents préparatoires connexes, compte rendu de réunions 2 ^{ème} version provisoire, version provisoire révisée, rapport-cadre final « Mise en œuvre de la SMDD grâce au mécanisme simplifié d'examen par les pairs »	Équipe de projet (Plan Bleu et consultants)	Dates à confirmer
3.2. Élaboration du rapport final « Mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 grâce au mécanisme simplifié d'examen par les pairs »	Voir 3.1 ci-dessus		
3.3. Diffusion	Synthèse à l'attention des décideurs Site web	Équipe de projet (Plan Bleu et consultants) Pays participants et partenaires	Septembre 2019